Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_15_15-DE

Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27 AVRIL 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
17 avril 2026	30 AVR. 2026	15	13	14

Le **vingt-sept avril** deux mil **vingt-six**, à **dix** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 17 avril 2027, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, doyen de l'assemblée
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Michel ROQUAIS, Nathalie GERARD, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Marie THEBAULT
Présents par procuration : M. Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER, Elodie MOULIN a donné procuration à Patrice LEJEANVRE
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marie THEBAULT
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 30 AVR. 2026
et publication ou notification
du : 30 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-04-15/15 :

Objet : FAUCHAGE/DEBROUSSAILLAGE DES VOIES COMMUNALES – ATTRIBUTION ET CONVENTION

Le maire informe le conseil que la commune de Sougeal a organisé une consultation des entreprises portant sur un marché public d'entretien des voies communales et des entrées du bourg, notamment pour les prestations de fauchage des accotements et le broyage des fossés et des talus pour une période de 5 ans.

Parmi les entreprises ayant envoyé leurs propositions et après étude de ces dernières, il est proposé au Conseil de confier les travaux à l'entreprise **AGRIPLUS** qui a présenté l'offre la mieux disante soit : **9 946.60 € HT** (soit 11 935.92 € TTC) pour la réalisation de cette opération.
A noter que ces tarifs seront soumis à l'indice de revalorisation EVA 4 (Travaux d'entretien d'espaces verts) dès la saison 2027 et ainsi de suite.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C_n résultant de la formule suivante : $C_n=0,3 + 0,7 (EV4_n / EV4_0)$

La valeur de l'indice EV4n est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.
La valeur de l'indice EV40 est celle établie pour le mois de l'établissement du prix M0.
L'indice EV4 correspond à « Travaux d'entretien d'espaces verts (1711017) – Base 2010
Organe ou support de publication : Insee
Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple 1,00234 est arrondi à 1,003)

Sortie de Sébastien HILPRON

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_15_15-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de fauchage, débroussaillage des routes communales et chemins ruraux - programme 2025-2030 à l'entreprise la mieux-disante, à savoir AGRIPLUS pour un montant de **9 946.60 € HT** (soit 11 935.92 € TTC) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché ainsi que toutes les pièces annexes et les éventuels avenants d'ajustement à intervenir

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

La secrétaire de séance

Marie THEBAULT

Éric HAMEL